

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 26 MARS 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.  
CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23-24 AVEC LE CCN MALANDAIN BALLET BIARRITZ

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Malandain Ballet Biarritz, un acteur majeur de la vie artistique locale, est un partenaire de longue date du Conservatoire Maurice Ravel. Pour l'année 2023/2024, cette collaboration vise à promouvoir le développement chorégraphique dans toute sa diversité, en mettant l'accent sur la pédagogie, le spectacle vivant, la création, la transmission du répertoire chorégraphique, le soutien aux danseurs et aux compagnies, ainsi que la mise à disposition des locaux du site de Biarritz.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



**Actions prévues :**

- **Mise à disposition de ressources du ballet :** Les élèves du conservatoire et les enseignants auront accès aux ressources du ballet, ce qui leur permettra d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la danse.
- **Coopération pédagogique :** Des classes ou des élèves seront parrainés par les danseurs de la compagnie, favorisant ainsi les échanges et l'inspiration artistique. De plus, les élèves préprofessionnels auront l'opportunité de participer à des cours dispensés par le ballet.
- **Projets partagés :** Plusieurs projets collaboratifs seront mis en œuvre, tels que le projet de coopération « Regards croisés » et la « Nuit des conservatoires ».
- **Spectacle vivant :** Des répétitions publiques seront organisées, offrant ainsi aux élèves du conservatoire la possibilité de découvrir les coulisses de la création chorégraphique. Des tarifs préférentiels seront également proposés aux élèves, ainsi qu'aux enseignants du département danse du conservatoire et des établissements scolaires participant au dispositif CHAD.
- **Soutien aux professionnels :** Les enseignants et les danseurs du territoire bénéficieront d'un entraînement régulier dispensé par le ballet, renforçant ainsi leurs compétences et leur expertise.
- **Le conservatoire met à disposition les studios au Malandain Ballet Biarritz contre rémunération à prix coûtant.** Ces studios sont utilisés pour les séances de répétitions ainsi que pour accueillir des compagnies en résidence, lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés par le Conservatoire pour ses propres activités.

Après délibération, il est demandé au Conseil d'Administration d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Malandain Ballet Biarritz dont le projet est annexé au présent rapport.

**DONT ACTE**